

## Pièces justificatives à fournir à l'appui de votre demande de renouvellement de titre de séjour

**Vous devrez présenter les photocopies des documents mentionnés  
(photocopies couleurs – EN RECTO UNIQUEMENT - pour les titres d'identité : passeports, cartes d'identité, actes de naissance).**

**Lors de votre rendez-vous, vous devrez IMPÉRATIVEMENT présenter TOUS LES ORIGINAUX à l'agent d'accueil**  
Les justificatifs rédigés en langue étrangère doivent obligatoirement être accompagnés de leur traduction en français par un traducteur agréé.

### + PIÈCES A FOURNIR DANS TOUS LES CAS +

- Justificatif d'état-civil et de nationalité
  - passeport en cours de validité (avec le numéro) *RAPPEL : conformément à la réglementation la validité des C.S.T d'un an seront désormais limitées à la validité du passeport, les titulaires de passeports dont la validité est inférieure à 6 mois se verront délivrer un récépissé de 6 mois non renouvelable dans l'attente de la présentation du nouveau passeport.*
  - **si le titre précédent a été délivré dans un autre département ou s'il s'agit du renouvellement d'un VLS/TS** : un extrait d'acte de naissance avec filiation ou une copie intégrale d'acte de naissance (si le document est rédigé dans une langue étrangère, sa traduction datant de - 3 mois par un traducteur agréé) ;  
si vous êtes marié(e) et/ou avez des enfants : carte de séjour de votre conjoint (ou carte d'identité) ; extrait d'acte de mariage ou extraits d'acte de naissance des enfants avec filiation (documents correspondant à la situation au moment de la demande).
- Dernier titre de séjour (copie recto et verso) ou VLS/TS (pages passeport : visa et cachets d'entrée)
- Justificatif de domicile de moins de 6 mois :
  - facture d'électricité (ou gaz, eau, téléphone fixe, accès à internet) ; ou bail de location de moins de 3 mois ou quittance de loyer (si locataire) ; ou taxe d'habitation ;
  - si hébergement à l'hôtel : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois ;
  - attestation de l'hébergeant datée et signée, copie de sa carte d'identité ou de sa carte de séjour et acte de propriété (ou relevé de taxe d'habitation ou copie du bail de location de l'hébergeant ou facture d'électricité, gaz, eau, téléphone fixe ou accès à internet de l'hébergeant). (exemples : EDF, eau, téléphone fixe, loyer... (les quittances manuscrites doivent obligatoirement être accompagnées d'un document à la même adresse émanant d'un organisme public). Si vous êtes hébergé: attestation d'hébergement (original) de moins de 3 mois, copie de la pièce d'identité ou du titre de séjour de l'hébergeant avec mention de l'adresse actuelle et sa dernière quittance EDF ou de téléphone fixe ;
- Si votre situation a changé: justificatifs de moins de 3 mois (mariage, attestation de PACS, naissance, décès, changement état civil...).
- Justificatifs de ressources et des moyens d'existence : dernier avis d'imposition, fiche de paye des 3 derniers mois, attestation de la CAF, attestation de prise en charge par une tierce avec justificatifs de ressources de celle-ci. Si vous êtes sans emploi : attestation Pôle Emploi ou de formation en cours ;
- 2 photographies d'identité récentes, de face, tête nue (ATTENTION : le fond doit être uni, de couleur bleu ou gris clair)
- S'il s'agit du 1<sup>er</sup> renouvellement de titre de séjour : contrat d'accueil et d'intégration et attestations de suivi des modules de l'OFII
- Attestation sur l'honneur de ne pas vivre en France en situation de polygamie pour les pays autorisant la polygamie.

### + PIÈCES COMPLÉMENTAIRES A FOURNIR SELON LES CAS PARTICULIERS SUIVANTS +

<b>REGROUPEMENT FAMILIAL</b> Présence obligatoire du conjoint	<b>VISITEUR</b>
<ul style="list-style-type: none"><li><input type="checkbox"/> carte de séjour du conjoint et/ou des parents</li><li><input type="checkbox"/> Justificatifs de la persistance d'une communauté de vie,</li><li><input type="checkbox"/> Au minimum 2 justificatifs de vie commune aux deux noms (compte bancaire, quittances EDF, facture téléphone fixe, couverture sociale, impôts sur le revenu, taxe habitation ou foncière, contrat d'assurance habitation)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li><input type="checkbox"/> Justificatifs de ressources <b>PERSONNELLES</b> équivalent au SMIC mensuel (les comptes non résidents ne sont pas acceptés)</li><li><input type="checkbox"/> Couverture sociale personnelle obligatoire</li><li><input type="checkbox"/> Engagement de n'exercer aucune activité professionnelle</li></ul>

<p align="center"><b>ETRANGER MALADE PARENT D'ENFANT MALADE</b></p>	<p align="center"><b>LIENS PERSONNELS ET FAMILIAUX (Vie privée et familiale)</b></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Justificatifs permettant d'apprécier la résidence habituelle en France depuis au moins 1 an</li> <li><input type="checkbox"/> Justificatifs permettant d'apprécier la résidence habituelle en France de l'enfant depuis au moins 1 an</li> <li><input type="checkbox"/> Pièce d'état civil établissant le lien de filiation avec le ou les demandeurs parents de l'étranger mineur ou jugement ayant conféré à son titulaire l'autorité parentale sur ce mineur</li> <li><input type="checkbox"/> Justificatif de prise en charge de l'enfant (entretien et éducation) : résidence habituelle et commune du ou des demandeurs avec l'enfant ; acquittement par le demandeur de tous les frais relatifs à l'enfant : frais d'aliments, de scolarité, de soins, ..</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Preuves du maintien sur le territoire des liens familiaux</li> <li><input type="checkbox"/> Carte de séjour du conjoint</li> <li><input type="checkbox"/> Certificat de scolarité (enfants de 3 ans et +), attestation de la crèche, de la PMI ou du médecin traitant (enfants de - 3 ans)</li> <li><input type="checkbox"/> Si enfant(s) non à charge, preuves de contribution à l'entretien et l'éducation, et de maintien des liens parentaux</li> <li><input type="checkbox"/> Pièce d'identité des parents (mère, père, sœurs, frères), si présents sur le territoire</li> </ul>

<p align="center"><b>CONJOINT DE FRANÇAIS</b> <i>Présence obligatoire du conjoint</i></p>	<p align="center"><b>PARENT D'ENFANT FRANÇAIS</b></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Au minimum 2 justificatifs de vie commune aux deux noms (compte bancaire, quittances EDF, facture téléphone fixe, couverture sociale, impôts sur le revenu, taxe habitation ou foncière, contrat d'assurance habitation)</li> <li><input type="checkbox"/> Acte de mariage de moins de 3 mois</li> <li><input type="checkbox"/> Si 1<sup>er</sup> renouvellement : acte de naissance</li> <li><input type="checkbox"/> Carte d'identité ou passeport du conjoint</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Carte d'identité ou passeport en cours de validité de l'enfant</li> <li><input type="checkbox"/> Acte de naissance de l'enfant français</li> <li><input type="checkbox"/> Certificat de scolarité (enfants de 3 ans et +), attestation de la crèche, de la PMI ou du médecin traitant (enfants de - 3 ans)</li> </ul>
<p align="center"><b>SALARIE – TRAVAILLEUR TEMPORAIRE ENTREPRENEUR / PROFESSION LIBERALE</b></p>	<p><b>IMPORTANT :</b></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> A minima, les 3 dernières fiches de paie + fiche de paie de décembre, contrat et attestation de travail.</li> <li><input type="checkbox"/> Bilan de l'année de l'année écoulée + Kbis</li> </ul> <p><i>Selon le cas et votre situation, des pièces complémentaires seront indiquées au guichet.</i></p>	<p>- Justificatifs suffisamment probants établissant que le demandeur contribue effectivement à l'entretien et à l'éducation de l'enfant dans les conditions de l'article 371-2 du code civil depuis sa naissance ou depuis au moins deux ans (preuve par tous moyens) :</p> <p>- Versement d'une pension, achats destinés à l'enfant (de nature alimentaire, vestimentaire, diverse : frais de loisirs, éducatifs, d'agrément ; jouets), preuves de participation à l'éducation de l'enfant (hébergement régulier ; intérêt pour la scolarité de l'enfant, présence affective réelle, témoignages etc.).</p>
<p align="center"><b>ETUDIANTS – STAGIAIRES</b></p>	<p><b>Lorsque la filiation à l'égard du parent français résulte d'une reconnaissance de filiation :</b></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Justification de la réalité et du succès des études entreprises : relevés de notes de l'année écoulée, attestation d'assiduité et de présentation aux examens</li> <li><input type="checkbox"/> Inscription pour la nouvelle année universitaire</li> <li><input type="checkbox"/> Justificatifs des moyens d'existence</li> <li><input type="checkbox"/> Couverture sociale personnelle obligatoire</li> </ul>	<p>- Justificatifs suffisamment probants établissant que le parent français contribue effectivement à l'entretien et à l'éducation de l'enfant dans les conditions de l'article 371-2 du code civil depuis sa naissance ou depuis au moins deux ans (preuve par tous moyens)</p> <p>- participation à l'éducation de l'enfant (hébergement régulier ; intérêt pour la scolarité de l'enfant, présence affective réelle, témoignages etc.).</p>
<p align="center"><b>MEDECINS – PRATICIENS HOSPITALIERS ATTACHES (Changement de statut vers salarié)</b></p>	<p>- versement d'une pension, achats destinés à l'enfant (de nature alimentaire, vestimentaire, diverse : frais de loisirs, éducatifs, d'agrément ; jouets),</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Contrat de travail</li> <li><input type="checkbox"/> Dernière fiche de salaire (dans la mesure du possible)</li> <li><input type="checkbox"/> CERFA employeur,</li> <li><input type="checkbox"/> Arrêté de la DG ARS autorisant l'exercice de la médecine en Guyane,</li> <li><input type="checkbox"/> Attestation d'inscription à l'Ordre des médecins de la Guyane ou attestation délivrée par l'établissement indiquant le délai requis pour l'inscription à l'Ordre ;</li> </ul>	<p>A défaut, décision du juge judiciaire (ordonnance ou jugement) ordonnant au parent français de s'acquitter de ses obligations découlant de l'article 371-2 du code civil (versement d'une pension alimentaire ou d'une contribution financière)</p>
	<p align="center"><b>MEMBRE DE FAMILLE DE REFUGIE OU PROTECTION SUBSIDIAIRE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> justificatif du lien familial avec le bénéficiaire de la protection (acte de mariage, acte de naissance avec filiation)</li> </ul>